



	<b>Classement 1982</b>	<b>Classement 2010 (étoiles)</b>
<b>Nb. de lits</b>	/	/
<b>Catégories</b>	« Confort » & « Grand confort »	1* à 5*
<b>Durée d'attribution du classement</b>	Illimitée	5 ans
<b>Nombre de critères</b>	20	252
<b>Types de critères</b>	Organisation Hébergement (équipement) Animation Préparation / distribution des repas - Divers	Chapitre 1- Equipements et aménagements Chapitre 2- Services aux clients Chapitre 3 - Accessibilité et développement durable
<b>Organe d'inspection</b>	Agent désigné par le préfet	Cabinet de contrôle accrédité par le COFRAC, librement choisi par l'exploitant de la résidence de tourisme
<b>Type de visite</b>	Déclarée	Déclarée
<b>Emission de l'avis</b>	CDAT	Organisme de contrôle accrédité sur la base du respect du nombre de points
<b>Décision de classement</b>	Préfet de département	Préfet de département
<b>Périodicité de révision du référentiel</b>	Pas de périodicité	Au moins une fois tous les 5 ans avec délai de prévenance de la profession
<b>Communication officielle</b>	Pas de communication officielle	Publication des établissements classés sur le site national d'Atout France